



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement visant à modifier le règlement de de construction 309.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire, tenue le 3 juin 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Le projet de règlement 309-08 vise à modifier le *Règlement de construction 309* afin de : :

- Permettre les bâtiments en forme de dôme et les conteneurs recouverts de revêtement extérieur pour des fins d'hébergement dans une base de plein air, dans un camp de vacances ou dans un complexe récréo-touristique.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **26 juin 2019, à 19 h** à la salle du Conseil, située au 333, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet. L'objet de cette assemblée porte sur ledit projet de règlement. Au cours de cette assemblée, le maire, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
 3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 00 et le vendredi de 9 h à 12 h 30.
 4. Le projet de règlement 309-08 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉE À SAINT-ANICET, ce 11 juin 2019

Lyne Viau,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière